



UNION INTERPARLEMENTAIRE

BUREAU DE L'OBSERVATEUR PERMANENT DE L'UIP AUPRES DES NATIONS UNIES

**Déclaration du Secrétaire général de l'Union interparlementaire
M. Anders B. Johnsson**

**Lors du débat au Conseil de sécurité sur le thème
"Femmes, paix et sécurité"**

**Nations Unies
New York, le 27 octobre 2005**

M. le Président,

Je tiens à vous remercier d'avoir donné à l'Union interparlementaire la possibilité de prendre la parole au Conseil de sécurité sur cette question très importante. Avant d'entrer dans le vif du sujet, je vous transmets les salutations du Président de la Chambre des députés italienne, M. Pier Ferdinando Casini, qui vient d'être élu à la présidence de l'UIP pour un mandat de trois ans et qui nous rejoindra ici à New York au début de la semaine prochaine pour l'Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies.

Monsieur le Président,

Ce sont les femmes et les enfants qui subissent le plus durement les conséquences de conflits dont ils ne sont pourtant pas responsables. Aussi chacun d'entre nous a-t-il le devoir d'agir pour appuyer la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Lors d'une récente Assemblée de l'UIP, les parlementaires ont passé cette question en revue et ont dressé une liste très fournie des initiatives qu'ils peuvent promouvoir et qu'ils promeuvent effectivement au Parlement, et ailleurs, pour faire appliquer cette résolution.

Comme il sied à l'organisation mondiale des parlements qu'est l'UIP, elle traite de la question de la participation des femmes aux processus de paix dans une perspective parlementaire. Les parlements ont un rôle fondamental à jouer dans les processus de paix et de réconciliation ainsi que dans la mise en oeuvre des accords de paix. L'existence même d'un parlement fort et efficace est une composante essentielle de toute solution à un conflit, et de l'édification de la paix.

Les femmes doivent participer en pleine et totale égalité avec les hommes aux processus politiques. C'est une question non seulement de droit - d'égalité dans la société - mais aussi de fond. Les enquêtes que nous avons entreprises montrent clairement que bien des femmes ont une conscience aiguë des problèmes sociaux qui fait défaut à de nombreux hommes. Elles comprennent mieux les questions liées au genre, en particulier les violations des droits des femmes durant les conflits, violations qui doivent être traitées dans les processus de paix.

Et ces processus ne sont vraiment efficaces que dans la mesure où femmes et hommes y prennent part. Ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui. Ainsi, dans les parlements, les femmes ne représentent en moyenne que 16 % des membres.

Il faut donc se réjouir de ce que la présence de femmes au Parlement dans beaucoup de pays sortant d'un conflit ait eu tendance à augmenter après le conflit, ce qui s'est traduit invariablement par une présence des femmes au Parlement se situant nettement au-dessus de la moyenne mondiale. En effet, la majorité de ces pays se classe dans les trente premiers dans le monde.

Ainsi au Rwanda, la proportion de femmes au Parlement est passée de 17 % avant le conflit à 49 % aujourd'hui. C'est le chiffre le plus élevé de tous les pays. Le Burundi a progressé de 9% à 30 % et a ensuite élu une femme à la présidence de son parlement. Le Mozambique a plus que doublé son chiffre initial de 16 %; aujourd'hui, il y a dans ce pays 35 % de femmes au Parlement. Au Sierra Leone, il y en avait 1 % avant que le conflit n'éclate. Aujourd'hui 14 % des parlementaires y sont des femmes.

Pourquoi ces pays sont-ils différents ? Nous pensons que c'est parce qu'ils ont compris que le processus de paix pouvait engendrer un changement réel.

Des pays comme le Rwanda et le Burundi ont prêté attention à la question de l'égalité entre hommes et femmes dès le début du processus de paix. Ils ont de fait inscrit cette question dans leur Constitution. Ils ont mis en place des assemblées nationales de transition avec une plus forte participation de femmes et ont adopté des quotas au niveau institutionnel. Et ils ont veillé à ce que les femmes reçoivent une formation au leadership pour se présenter aux élections. Les résultats obtenus montrent clairement ce que d'autres pays devraient faire lorsqu'ils se trouvent face à des situations similaires.

Monsieur le Président,

L'UIP est présente dans de nombreux pays sortant d'un conflit. Elle y travaille avec les femmes, les aide à renforcer leur aptitude au leadership et facilite leur action tant comme candidates que comme parlementaires ultérieurement.

Nous veillons aussi à ce que l'institution parlementaire soit en mesure de traiter les questions de genre et nous le faisons en sensibilisant à ces questions tant les hommes que les femmes.

Passer au crible l'action du Gouvernement est une fonction clé du Parlement, qui englobe le contrôle des forces de sécurité. Le Parlement peut et doit exercer cette fonction de contrôle de diverses manières dans le domaine de la sécurité, et nous travaillons avec de nombreux parlements pour les aider à introduire la dimension de genre dans les politiques touchant la sécurité.

Nous aidons aussi les parlements à analyser le budget national sous l'angle de la parité. C'est particulièrement utile pour consolider la paix et faire en sorte que le budget national soit réparti d'une manière qui tienne compte de la mise en oeuvre des accords de paix, y compris les composantes pouvant avoir une importance particulière pour les femmes.

Monsieur le Président,

La leçon que nous avons retirée de notre action sur le terrain, de la diplomatie parlementaire et de nos débats politiques est que nous devons traiter ces processus de paix comme un continuum se prolongeant bien au-delà de la conclusion finale d'un accord.

Nous devons adopter une approche à long terme pour que la paix soit consolidée et non remise en cause par de nouvelles menaces.

Nous devons aussi veiller à ce que les questions de genre soient traitées dès le début du processus de paix et à ce que des femmes figurent parmi les négociateurs des accords de paix. Nous avons constaté l'utilité des assemblées de transition comme instrument d'amélioration, et il va de soi qu'un parlement élu est essentiel. Enfin, il importe que la question de la composition hommes-femmes de ces assemblées soit traitée d'emblée.

Il faut se concentrer sur les institutions parlementaires, leur donner les moyens dont elles ont besoin pour devenir être efficaces, sensibiliser les hommes aux questions de genre et poursuivre cet effort durablement.

Permettez-moi de conclure cette intervention en rappelant aux membres du Conseil de sécurité la déclaration que quelque 150 Présidents de parlement ont adoptée ici aux Nations Unies le mois dernier. Dans cette déclaration, ils affirment leur soutien aux Nations Unies et à la réforme de l'Organisation. Ils appellent à un partenariat stratégique entre l'Union interparlementaire et les Nations Unies pour une interaction et une coordination plus fortes entre les deux organisations.

Plus précisément, ils vous encouragent à recourir plus fréquemment à l'expertise politique et technique que l'UIP peut dispenser avec ses parlements membres, notamment dans les domaines ayant trait au renforcement des institutions après un conflit. La création d'une nouvelle Commission de la consolidation de la paix aux Nations Unies est l'occasion idéale d'aller dans ce sens. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler en étroite collaboration avec vous pour faire de cette aspiration une réalité.

Je vous remercie de votre attention.